

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 62470 B1** (51) Cl. internationale : **E05B 15/02**

(43) Date de publication :
30.09.2024

(21) N° Dépôt :
62470

(22) Date de Dépôt :
31.08.2022

(30) Données de Priorité :
31.08.2021 FR 2109079

(71) Demandeur(s) :
LA CROISEE D.S., ZAE Les Granges Gagnards 16350 Champagne Mouton (FR)

(72) Inventeur(s) :
PANTIER, Guillaume

(74) Mandataire :
TOUNINA CONSUTLING

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :22193210.6

(54) Titre : **GÂCHE RÉGLABLE**

(57) Abrégé : L'invention concerne une gâche réglable comprenant un boîtier (12) adapté à être monté sur un dormant, ledit dormant étant apte à recevoir un battant équipé d'un pêne rétractable (78). La gâche comprend un organe d'arrêt (14) présentant une arête frontale (30) et deux flancs (32, 34) opposés, l'un (32) desdits flancs étant adapté à recevoir ledit pêne rétractable (78) en butée pour provoquer sa rétraction, tandis que ledit pêne revient en appui contre l'autre (34) flanc. Ledit boîtier (12) présente une face d'appui (28) munie de dents de retenue (62), et ledit organe d'arrêt (14) présente des dents d'accrochage (70) s'étendant dans ledit un (32) desdits flancs. Ledit organe d'arrêt (14) est adapté à être rétracté lorsque ledit pêne (78) vient en butée contre ledit un (32) desdits flancs et à venir ensuite s'étendre pour venir en contact avec ledit pêne (78), tandis que lesdites dents d'accrochage (70) viennent en prise dans lesdites dents de retenue (62) pour interdire la rétraction dudit organe d'arrêt (14).

REVENDICATIONS**[Revendication 1]** Gâche réglable comprenant :

5 - un boîtier (12) adapté à être monté sur un dormant, ledit dormant étant apte à recevoir un battant équipé d'un mécanisme (80) muni d'un pêne rétractable (78) ;

- un organe d'arrêt (14) monté réglable à l'intérieur dudit boîtier (12), ledit organe d'arrêt (14) présentant une arête frontale (30) et deux flancs (32, 34) opposés l'un de l'autre par rapport à ladite arête frontale (30), l'un (32) desdits flancs étant adapté à recevoir ledit pêne rétractable (78) en butée pour provoquer la rétraction
10 dudit pêne et autoriser l'engagement dudit battant à l'intérieur dudit dormant, tandis que ledit pêne (78) revient en appui contre l'autre (34) flanc desdits deux flancs pour pouvoir maintenir ledit battant en position fixe à l'intérieur dudit dormant ; et

ledit boîtier (12) présentant à l'intérieur une face d'appui (28) munie de dents de retenue (62), tandis que ledit organe d'arrêt (14) présente des dents d'accrochage
15 (70) s'étendant dans ledit un (32) desdits flancs,

et ledit organe d'arrêt (14) étant adapté à être rétracté à l'intérieur dudit boîtier (12) lorsque ledit pêne (78) vient en butée contre ledit un (32) desdits flancs et à venir ensuite s'étendre dudit boîtier (12) pour venir en contact avec ledit pêne (78), tandis que lesdites dents d'accrochage (70) viennent en prise dans lesdites dents de retenue
20 (62) pour interdire la rétraction dudit organe d'arrêt (14) lorsque ledit pêne (78) prend appui contre ledit autre flanc (34), et ladite gâche comprenant un ressort de rappel (56) monté à l'intérieur dudit boîtier (12) pour provoquer l'extension dudit organe d'arrêt (14).

[Revendication 2] Gâche réglable selon la revendication 1, caractérisée en ce que
25 ledit boîtier (12) comprend une face d'applique (29) et un bord libre (25) longeant ladite face d'applique (29) et ladite face d'appui (28), et en ce que lesdites dents de retenue (62) présentent une génératrice de retenue sensiblement parallèle audit bord libre (25).

[Revendication 3] Gâche réglable selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, caractérisée en ce que lesdites dents de retenue (62) présentent chacune un flanc de
30 retenue (64) orienté vers l'extérieur dudit boîtier (12), ledit flanc de retenue (64) étant incliné selon un plan moyen voisin d'un plan perpendiculaire à ladite face d'appui (28).

[Revendication 4] Gâche réglable selon la revendication 3, caractérisée en ce que lesdites dents de retenue (62) présentent chacune un premier flanc de glissement (66)

opposé audit flanc de retenue (64), ledit premier flanc de glissement (66) étant incliné d'un angle sensiblement droit par rapport audit flanc de retenue (64).

5 **[Revendication 5]** Gâche réglable selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que lesdites dents d'accrochage (70) présentent une génératrice d'accrochage sensiblement parallèle à ladite arête frontale (30).

10 **[Revendication 6]** Gâche réglable selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que lesdites dents d'accrochage (70) présentent chacune un flanc d'accrochage (72) orienté à l'opposé de ladite arête frontale (30), ledit flanc d'accrochage (72) étant incliné selon un plan moyen voisin d'un plan perpendiculaire audit un desdits flanc (32) dudit organe d'arrêt (14).

[Revendication 7] Gâche réglable selon la revendication 6, caractérisée en ce que lesdites dents d'accrochage (70) présentent chacune un second flanc de glissement (74) opposé audit flanc d'accrochage (72), ledit second flanc de glissement (74) étant incliné sensiblement selon un angle droit par rapport audit flanc d'accrochage (72).

15 **[Revendication 8]** Gâche réglable selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que ledit autre flanc (34) dudit organe d'arrêt (14) est de forme cylindrique définie par une génératrice parallèle à ladite arête frontale (30).

20 **[Revendication 9]** Gâche réglable selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que ledit boîtier (12) comprend des organes de guidage (40, 42) en translation dudit organe d'arrêt (14).